

COMMUNE DE BESNANS
70230 BESNANS
Tél/Fax : 03.84.92.37.80
Mail :mairie.besnans@wanadoo.fr

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Cadre législatif :

- Art.L125-2 du Code de l'Environnement sur le droit à l'information des citoyens sur les risques encourus dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.

RISQUE D'INONDATION

SITUATION

La Commune de BESNANS est concernée par le risque d'inondation

En période de crues, le débordement de l'Ognon peut recouvrir une partie de la Voie Communale n°104 de Besnans à Maussans sur une longueur d'environ 380 mètres.

MESURE PRISE PAR LA COMMUNE DE BESNANS :

En cas de nécessité : pose de panneaux indiquant le danger « inondation »

Ces inondations ne présentent aucun risque pour les habitations car le village se situe en dehors de cette zone inondable.

CONSIGNES DE SECURITE :

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

